

L'ENSEIGNANT

Prix : 0,81 € / Imprimerie : imprimé par nos soins

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



Supplément N°1 au N°258 de Novembre 2015

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE
ou BP 46

48002 MENDE Cedex
☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-uns.org

Directeur de la publication :
Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0917 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-uns.org/48/>

Communiqué de presse de l'UNSA du 14/11/2015

Face à l'horreur, responsabilité et rassemblement démocratique

« Les terribles attentats sanglants qui viennent de frapper la France ce 13 novembre atteignent un degré supplémentaire dans l'horreur.

Des victimes innocentes, par dizaines et par dizaines, ont payé de leur vie ou de leur santé ce qui, aux yeux de terroristes fanatisés, constitue leur seul crime : vivre en démocratie.

L'**UNSA** s'incline devant la mémoire des assassinés et exprime sa compassion à leurs proches et à leurs familles. Elle salue l'action des Services Publics responsables de l'ordre, de la justice et de la santé qui se sont aussitôt déployés pour assurer leur mission de protection de la population.

Au-delà de la sidération et de l'horreur que chacune et chacun ne peut que ressentir face à la violence sauvage de ce massacre de masse, l'heure est à la responsabilité et au rassemblement autour des valeurs démocratiques et républicaines qui sont la véritable cible de cette guerre terroriste.

L'**UNSA**, constituante syndicale de la démocratie française, y prendra sa part aux côtés de tous les démocrates. »

**L'horreur à Paris :
129 morts, plus de 350 blessés,
une ville et un pays sous le choc**

Face à ces crimes ignobles, et au-delà de l'effroi et de l'émotion, notre devoir de citoyens est de tenir bon. Ceux qui sèment la terreur ne gagneront pas. Nous opposerons notre unité et la force de nos valeurs à la barbarie.

Vous trouverez aussi page 8, le communiqué intersyndical (CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, **UNSA**, Solidaires et FSU), ainsi que d'autres réactions ...

Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date
figurant sur l'étiquette

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DISTRIBUÉE PAR

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

P 1 : Attentats du 13/11 ...

P 2 : Mutation / Sport
Scolaire / Stage CPE ...

P 3 : Réforme du Collège

P 4 : Budget / ... Promotion

P 5/6 : CDEN du 12/10/15

Effectifs écoles Public/Privé

P 7 : Infos diverses :

Rémunération / PPCR / CDAS

P 8 : Attentats du 13/11/15



Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ma mut', je m'en occupe avec le SE-UNSA !

Vous êtes enseignant du 2nd Degré ou CPE, et vous souhaitez (ou devez) changer d'académie à la rentrée 2016.

La Note de Service mouvement 2nd Degré a été publiée au B.O. Spécial N°9 du 12 novembre. Afin d'en faciliter la lecture, le **SE-UNSA** met à votre disposition une brochure spéciale " **Les mut' : comment ça marche ?** " (NDLR : accessible en tapant le lien suivant : http://www.se-uns.org/UserFiles/File/publications/divers/2015/ma_mut_2016/index.html#page-1).

Le **SE-UNSA** est là pour vous accompagner tout au long des opérations :

- en premier lieu, pour vous guider dans la formulation de vos vœux : recherche de la meilleure stratégie possible en fonction de votre situation, calcul de barème, saisie des vœux sur l-prof;

- pour vous aider à construire un dossier de demande particulière : rapprochement de conjoint ou handicap, poste spécifique ...;

- pour vérifier et faire corriger le barème retenu par l'Administration;

- pour porter votre demande de poste spécifique;

- pour vous donner le résultat de votre demande de mutation inter-académique après la commission concernant votre discipline;

- pour vous accueillir et vous guider dans votre nouvelle académie.

Dates à retenir :

- 12 novembre : parution de la note de service au BO;

- 19 novembre midi au 08 décembre midi : saisie des vœux (mouvement général et spécifique);

- 11 au 29 janvier : calcul de barème dans les académies;

- 01 au 05 février : résultats du mouvement spécifique;

- du 02 au 10 mars : résultats du mouvement général;

- dès le 14 mars (dates différentes selon académies) : saisie des vœux pour l'intra.

Pour bénéficier de l'aide et du suivi du **SE-UNSA**, remplissez le formulaire en ligne en tapant le lien suivant :

<http://www.se-uns.org/spip.php?article6051>

Sport scolaire : interview du Président de l'ANPASS

Attaché fortement au sport scolaire, le **SE-UNSA** vous propose l'interview du Président de l'Association Nationale des Présidents d'Associations Sportives Scolaires (**ANPASS**).

Quand le SNEP-FSU déclare que l'**Unsa** veut "détruire l'UNSS", voici une nouvelle preuve de notre engagement auprès de tous les acteurs de la réussite du sport scolaire.

Cette interview poursuit notre dossier de **l'Enseignant** du mois de novembre consacré à l'année du sport à l'école.

Bertrand DERQUENNE, Chef d'établissement à Arras, est aussi le Président de l'**ANPASS**.

En tant que Président de l'ANPASS, quel est votre regard sur l'année du sport à l'école ?

L'année du sport à l'école est une occasion unique de faire vivre des manifestations de premier ordre pour nos élèves et les licenciés des associations sportives de nos établissements. Elle permettra également une large ouverture culturelle sur les pratiques sportives.

Quel rôle peut jouer l'ANPASS dans cette année spéciale ?

L'**ANPASS** aura à cœur de diffuser l'événement auprès des Présidents des Associations Sportives. Notre association les accompagnera également dans leurs démarches pédagogiques pour faire de cet événement une réussite autour des valeurs du sport scolaire.

Plus globalement, quels sont les objectifs de cette nouvelle association ?

L'objectif de notre association est de fédérer les Présidents des Associations Sportives Scolaires, et de leur apporter un soutien technique et juridique pour assurer au mieux leurs missions.

Pour plus d'informations, tapez le lien suivant : <http://anpass.fr/>

**CPE : le SE-UNSA organise un stage académique pour vous !**

Les commissaires paritaires **CPE** organisent un stage académique à destination de tous les **CPE** de l'académie, syndiqués ou non, le jeudi 14 janvier !

Il se déroulera au siège du Syndicat à Montpellier, au 474 Allée Henry 2 de Montmorency, de 9h à 17h.

A l'ordre du jour :

Matin : Infos carrière (avancement, mutation, temps de travail,...); Infos métiers (nouvelle circulaire de fonction, le CPE et la réforme du collège,..);

Après-midi : temps de mutualisation

(optimisation des outils de vie scolaire, échanges,...).

Si ce stage vous intéresse, contactez-nous au plus tôt (**Attention !** Il y a un délai légal d'un mois avant de faire sa demande, soit **avant le 13 décembre**).

Collège 2016 : premiers signes budgétaires positifs

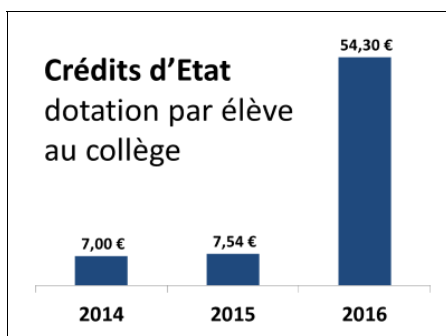
Quels seront les moyens réellement consacrés à la réforme du Collège ? Le projet de budget présenté par le Gouvernement apporte les premiers éléments positifs.

Les postes

Le budget prévoit un total de **3 100 postes supplémentaires** pour le 2nd Degré.

La très grande majorité des moyens devrait être consacrée au collège.

Il faudra attendre le Comité Technique de décembre pour connaître la répartition précise mais l'augmentation annoncée (4 000 postes étalés sur deux ans) semble bien au rendez-vous.



Les crédits

Les crédits d'Etat alloués au fonctionnement des établissements font un bond spectaculaire (ils ont été multipliés par 7).

Il s'agit des fonds destinés principalement à l'achat des manuels et des équipements liés aux réformes.

La dotation par élève passe de 7,54 € à 54,30 €.

S'ils sont maintenus sur deux ans, ces moyens devraient permettre de faire face aux frais engendrés par la réforme.

Les chiffres du projet de budget montrent que la réforme du Collège se traduira bien par une augmentation des moyens.

Pour le **SE-UNSA**, il faut maintenant que les choses se concrétisent dans les établissements par une amélioration des conditions d'enseignement. Ce sera l'enjeu des mois qui viennent.

Collège 2016 : EPI, EDT (fiches pratiques)

Afin de permettre aux enseignants de s'emparer de la réforme du collège, le **SE-UNSA** propose différentes fiches :

- Les enseignements pratiques interdisciplinaires (A)
- L'emploi du temps (B)
- L'accompagnement personnalisé (C)
- Les instances (D)

- Construire un EPI (fiche 1)
- Des modèles d'organisation d'EPI (fiche 2)
- Organiser les EPI (fiche 3)
- Une autre façon de visualiser les modèles d'organisation (fiche 4)
- Exemples d'EDT 5ème avec EPI (fiche 5)
- Exemples d'organisation d'AP en 6ème (fiche 6)

D'autres fiches pratiques devraient encore être publiées prochainement, sur la DHG notamment.

Pour accéder à ces fiches, tapez le lien suivant :

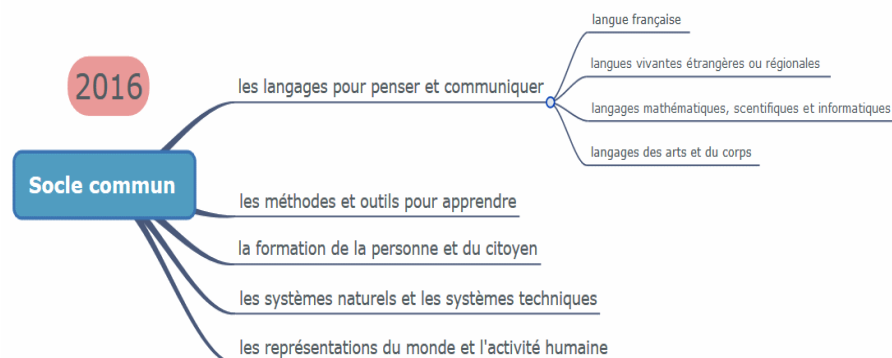
<http://www.se-unsa.org/spip.php?article8352>

Evaluation et DNB : ce qui change ...

La Ministre a présenté, il y a quelques semaines, la dernière « brique » de la réforme : l'évaluation des élèves et le nouveau **Diplôme National du Brevet**.

► Les acquis des élèves feront l'objet d'un suivi régulier via des «bulletins de suivi de période». Au collège, le choix est offert aux équipes d'utiliser les notes ou une échelle de niveaux de maîtrise des attendus du programme comportant 4 degrés (maîtrise insuffisante / fragile / satisfaisante /très bonne).

► À la fin de chaque cycle, soit en 6e et en 3e, un bilan est établi en référence aux 4 composantes du domaine 1 et aux 4 autres domaines du socle en utilisant l'échelle à 4 niveaux. A la fin du cycle 4, ce bilan devient une attestation du niveau de maîtrise du socle. Cette attestation doit servir de base aux procédures d'orientation.



► Le **Diplôme National du Brevet (DNB)** évolue. Il comportera :

- une évaluation de chacun des 8 composantes/domaines du socle sur l'échelle à 4 niveaux;
- une épreuve orale portant sur un EPI ou un parcours;
- deux épreuves écrites, l'une en Français/Histoire-Géo-EMC,

l'autre en Sciences (Mathématiques, SVT, Physique-Chimie, Techno).

Les domaines/composantes du socle compteront pour 60 % des points et les épreuves terminales pour 40 %.

Un bonus pourra être attribué aux élèves qui ont suivi un enseignement de complément (Latin, Grec, LVR) en fonction de leur niveau de maîtrise.



Budget / changer de corps / ...

Dans mon bahut, le budget, c'est bientôt !

Avec la répartition de la DHG, le vote du budget est l'un des actes essentiels du **CA** des établissements.

Il doit être voté dans le courant du mois de novembre.

Souvent vu comme quelque chose d'essentiellement technique, le budget est pourtant un acte éminemment politique.

Il traduit les choix de l'établissement et les moyens qu'il se donne pour y parvenir.

Il peut avoir des conséquences importantes sur les conditions d'enseignement.

À partir des recettes prévues, principalement la subvention de la collectivité territoriale de rattachement, les établissements doivent construire un budget qui réponde à leurs besoins dans les différents domaines, aussi bien l'entretien des locaux que les crédits pédagogiques.

Depuis la Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (**RCBC**) des établissements), finis les chapitres A1, A2, C, R2, etc.

Le budget est désormais présenté en « missions » divisées en « domaines ».

L'objectif est d'identifier clairement les dépenses en fonction de leur destination.

Dans tous les établissements, 3 chapitres sont obligatoires : "Activités Pédagogiques" (AP), "Administration et Logistique" (ALO) et "Vie de l'Élève" (VE).

S'y ajoutent des services spéciaux pour la restauration et les bourses nationales.

Le vote du budget demande une vigilance particulière aux membres des **CA** ...

Il faut s'assurer que les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques (disciplines, projets, sorties...) correspondent bien aux demandes des collègues et aux priorités affichées.

Les choix annoncés par l'établissement doivent se traduire dans le budget.



Pour télécharger la publication « **Le budget de mon établissement** », tapez le lien suivant :

<http://www.se-uns.org/spip.php?article8439>

Exercer dans un autre corps sans concours, c'est possible !

Vous êtes enseignant ou Personnel d'Education titulaire et la possibilité d'exercer dans un autre corps vous intéresse ?

Le **SE-UNSA** vous renseigne !

Il existe 2 possibilités de changer de corps sans passer de concours.

Le détachement

Cette possibilité est ouverte à tous les enseignants et Personnels d'Education titulaires. Par le biais du détachement, on peut devenir Professeur des Ecoles, Certifié, PLP, Professeur d'EPS, CPE ou Agrégé. La licence est le niveau de diplôme exigé (sauf pour devenir agrégé où un master 2 est nécessaire).

Le détachement est accordé pour 2 ans, avec la possibilité ensuite soit de revenir dans son corps d'origine, soit d'intégrer définitivement le corps de détachement.

La liste d'aptitude

Cette possibilité est ouverte à tous les enseignants et Personnels d'Education titulaires.

Il faut cependant être âgé d'au moins 40 ans et justifier de 10 ans de services effectifs d'enseignement.

Par le biais de la liste d'aptitude, on peut devenir Certifié, Prof d'EPS ou Agrégé (possibilité réservée aux certifiés, PLP, prof d'EPS).

Durant la 1^{ère} année, vous êtes stagiaire dans le corps d'accueil avant de pouvoir être titularisé à la rentrée suivante.

Les 2 procédures sont détaillées tous les ans au Bulletin Officiel en décembre.

Le **SE-UNSA**, syndicat des 1^{er} et 2nd Degrés, peut vous renseigner.

Vous voulez en savoir plus sur les modalités de candidature, les pièces justificatives, le traitement des demandes ?

Complétez le formulaire en ligne en tapant le lien suivant :

<http://www.se-uns.org/spip.php?article8400>

Avancement d'échelon ... complétez la fiche de suivi en ligne !

Vous pouvez, si vous le souhaitez, complétez la fiche de suivi proposée par les commissaires paritaires du **SE-UNSA**.

Pour cela, tapez le lien suivant :

<http://sections.se-uns.org/montpellier/spip.php?article772>





CDEN du 12 octobre 2015

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui s'est réuni le 12 octobre dernier a duré un peu moins de 3 heures. A noter que le quorum a été atteint sans difficulté (20 présents sur 30 titulaires), les Parents d'élèves et les Elus (Maires et Conseillers Départementaux) étant bien représentés.

L'**UNSA Education** a fait une déclaration.

Mr l'Inspecteur d'Académie a apporté un certain nombre de précisions. Il a rappelé l'effort budgétaire décidé par le Gouvernement (60 000 créations annoncées sur le quinquennat), effort dont notre département a bénéficié. La situation de la **Lozère**, avec 60% d'écoles à 3 classes et moins, a été prise en compte. Certes, le potentiel de remplacement a légèrement diminué dans le 1er Degré, mais la formation continue a été préservée, voire confortée.

Concernant la réforme du Collège, beaucoup évoquée, il a insisté sur quelques mesures positives (LV2 dès la classe de 5ème, l'accompagnement personnalisé dès la 6ème - 3 heures par semaine, ...).

Mr le Préfet ayant visiblement été agacé par des propos contenus dans certaines déclarations, il s'est laissé aller à quelques commentaires regrettables. Les organisations syndicales ont réagi, à commencer par l'**UNSA Education**.

Approbation du PV du CDEN du 30/06/2015 :

Il a été adopté à l'unanimité.

Indemnité Représentative de Logement (IRL) :

Les services de la Préfecture ont indiqué que le taux de base (2246,40 €) et l'IRL majorée (2808 €) étaient identiques depuis plusieurs années. Si le Comité des Finances Locales, qui se réunit toujours très tardivement, décidait une augmentation, celle-ci serait bien sûr prise en compte au niveau départemental. Sans anticiper sur ce que pourrait décider le Comité des Finances Locales, la Préfecture souhaitait un accord de principe du CDEN (vote unanime).

Suite à la question de l'**UNSA Education**, il a été précisé que deux personnes étaient encore concernées.

Modification de sectorisation des collèges :

Ce point de l'ordre du jour a été présenté par Mme MANOA (Conseillère Départementale représentant Mme la Présidente du Conseil Départemental).

Les modifications proposées concernent les communes de Belvezet (Mende / Le Bleymard au lieu de Langogne / Villefort); Culture (Mende / Le Bleymard plutôt que Marvejols / St Chély d'Apcher); Esclanèdes (Mende / Le Bleymard au lieu de Marvejols / St Chély d'Apcher); Saint Denis en Margeride (Marvejols / St Chély d'Apcher plutôt que Mende / Le Bleymard) et Saint Gal (Mende / Le Bleymard au lieu de Marvejols / St Chély d'Apcher).

Un court débat a eu lieu. L'**UNSA Education** a regretté l'imprécision des éléments communiqués et s'est inquiétée des conséquences qui pourraient être redoutables.

A l'issue de cette discussion, il a été procédé au vote (17 POUR, 0 CONTRE, 3 abstentions - **UNSA Education**).

Modification des horaires de deux écoles publiques :

Les écoles de Chambon Le Château et Grandrieu souhaitent intervenir le fonctionnement mis en place l'année dernière (TAP le lundi après-midi et le jeudi après-midi pour Chambon Le Château; TAP le mardi après-midi et le vendredi après-midi pour Grandrieu).

Résultat du vote : 13 POUR, 0 CONTRE et 6 abstentions.

Bilan de la rentrée 2015 dans les 1er et 2nd Degrés :

Ecoles : Mr l'Inspecteur d'Académie a présenté les principales évolutions d'effectifs de la rentrée 2015 (voir encadré page 3).

Globalement, du constat 2014 au constat 2015, le Public gagnerait 34 élèves (+ 0,75%) et le Privé en perdrait 46 (- 1,9%).

Selon l'Administration, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est de 51%, ce qui dépasse largement l'objectif fixé nationalement (30%).

Collèges : selon les services de la **DSDEN (*)**, il y aurait 3 626 élèves dans les collèges du département (publics et privés). Avec 2 488 élèves comptabilisés à la rentrée 2015, l'Enseignement Public aurait perdu 72 élèves, alors que le Privé, avec 1 138 élèves, en aurait gagné .. 3.

Un court débat a eu lieu à propos du collège de Vialas (voir aussi page 3) ...

Le bilan des dérogations a été présenté. Sur 155 demandes, 136 ont été accordées, soit 87,74%.

Lycées : selon les services de la **DSDEN (*)**, il y aurait 3 628 élèves dans les lycées du département (publics et privés). Avec 1 417 élèves comptabilisés à la rentrée 2015, l'Enseignement Public aurait perdu 56 élèves, alors que le Privé, avec 2 211 élèves, en aurait gagné 97.

Ces 3 628 élèves se répartiraient ainsi :

- voie générale et technologique (1 617 élèves),
- voie professionnelle (1 239),
- Post Bac (7 72).

Quelques informations sur les priorités pédagogiques (nouveaux programmes à la Maternelle; les différents parcours; la mise en œuvre de la réforme du Collège; ...) ont aussi été abordées.

La discussion a aussi porté sur :

- la réforme des rythmes scolaires : 88% des communes ont signé un PEDT. 3 autres sont en cours de finalisation. 6 communes ne souhaitent pas s'engager en 2015/2016;
- le numérique : les collectivités (Conseil Régional, Conseil Départemental, Communes ou Communautés de Communes) se sont emparées de ce dossier. Dans le détail, fin 2014/2015, 52% des communes étaient engagées. 5 collèges sont labellisés (**Label Numérique Collège**), ainsi que 3 lycées. De plus, le collège du Collet de Dèze est un collège « préfigurateur du plan numérique ».

CDEN du 12/10/2015 (suite)

La discussion qui a suivi a porté sur plusieurs situations :

Ecole de Grandrieu :

Mme la Conseillère Départementale de St Chély d'Apcher, Mr le Maire de Langogne, le Président des DDEN et plusieurs représentants du Personnel sont intervenus pour demander que cette école bénéficie au plus tôt d'un moyen supplémentaire ...

Mr le Préfet a souhaité que ce dossier soit traité « en priorité » ...

Mr l'Inspecteur d'Académie a répondu qu'il connaissait bien cette situation et qu'il serait vigilant ..

Ecole de Montrodât :

Mme la Conseillère Départementale de Marvejols et plusieurs représentants du Personnel ont regretté la fermeture de classe intervenue lors de la carte scolaire 2015, alors que les effectifs constatés à la rentrée sont en augmentation (+ 12 élèves), et ont demandé que la situation de cette école soit revue.

Mr l'Inspecteur d'Académie a rappelé que les effectifs de cette école étaient en baisse régulière depuis 5 ans. Il a précisé que l'organisation pédagogique mise en place suite à la fermeture de la 6ème classe l'avait été sur la base d'un effectif potentiel de 93 élèves ... Il a néanmoins ajouté qu'il gardait en mémoire tous les éléments d'analyse évoqués au cours de la discussion ...

Plus globalement, il est revenu sur la procédure d'alerte utilisée dans le cadre de la carte scolaire. Il a reconnu que cet système permettait souvent de retarder une fermeture mais il a ajouté que cela pouvait aussi, de fait, retarder les ouvertures de classes.

Il a déclaré vouloir travailler sur une dynamique territoriale, en faisant référence au rapport « Un acte II de la loi Montagne » des députés LACLAIS/GENEVARD ...

Les représentants du Personnel ont aussi évoqué d'autres situations qui devraient être examinées (Le Collet de Dèze, Fontanilles Élémentaire, ...) ainsi que les difficultés liées à la maintenance du matériel informatique dans les écoles ...

Collège de Vialas :

Mme la Conseillère Départementale du Collet de Dèze, Mr le Maire de Langogne et certains représentants des Personnels ont souhaité revenir sur la situation de cet établissement, pour faire part notamment de leur vive inquiétude.

Certes, les mentalités évoluent (celle des familles « périphériques » dont la stratégie change, celle de la collectivité qui après avoir « choisi » le Gard, est « revenue » en **Lozère**, ...), certes, le bassin de recrutement de ce collège est très limité, mais les ratios utilisés par l'Administration ne devraient pas s'appliquer partout de la même façon.

En conclusion, tous les intervenants ont rappelé leur attachement au maillage territorial.

(*) **DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale



L'action sociale en faveur des Personnels ...

Les prestations d'action sociale, gérées par le Rectorat, sont accordées au titre :

- des Prestations Interministérielles (PIM) définies au niveau ministériel;
- des Actions Sociales d'Initiative Académique (ASIA) définies au niveau académique;
- des prêts et secours accordés après avis de la Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS) du département dont relèvent les Agents.

Ces prestations sont **des prestations à caractère facultatif**. Il résulte de ce principe qu'elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet et que leur paiement ne peut donner lieu à rappel.

La liste des bénéficiaires est « large », sachant cependant que tous n'ont pas droit aux mêmes prestations.

Pour en savoir plus, contactez-nous au 04.66.65.18.93 !

Effectifs des écoles privées

Aumont-Aubrac : 62 élèves (4 classes)
 Auroux : 11 élèves (1)
 Auxillac : 41 élèves (3)
 Badaroux : 18 élèves (2)
 La Canourgue : 156 élè. (8)
 Chanac : 112 élèves (6)
 Chastel Nouvel : 36 élè. (2)
 Châteauneuf de Randon : 100 élèves (6)
 Chirac : 81 élèves (4)
 Fau de Peyre : 7 élèves (1)
 Florac : 28 élèves (2)
 Fournels : 55 élèves (3)
 Grandrieu : 56 élèves (4)
 Les Hermeaux : 5 élèves (1)
 Ispagnac : 61 élèves (4)
 Langogne : 119 élèves (10 ??)
 Le Malzieu : 91 élè. (6)
 Marvejols : 243 élèves (14)
 Mende J d'A : 294 élèves (15)
 Mende Les T : 156 élèves (8)
 Mende St J : 151 élèves (7)
 Meyrueis : 42 élèves (3)
 Nasbinals : 31 élèves (2)
 Rieutort de Randon : 81 élèves (5)
 Serverette : 16 élèves (1)
 St Alban : 75 élèves (5)
 St Chély : 201 élèves (10)
 St Germain du Teil : 31 élèves (2)

Répartition effectifs Public/Privé

Vous trouverez ci-dessous les principaux chiffres concernant la répartition des effectifs par tranche d'âge, fournis lors du CDEN du 12/10/2015 (entre Public et Privé) :

	Public	Privé
2 ans	222	105
3 ans	496	242
4 ans	514	231
5 ans	519	248
Total 1	1 751	826
CP	557	278
CE1	545	303
CE2	533	318
CM1	577	307
CM2	546	323
Clis/Clin	55	5
Total 1	2 813	1 534
Total 1 + 2	4 564	2 360

Infos diverses (Rémunération / CDAS) ...

Rémunération au mérite des Fonctionnaires : de quoi parle-t-on ?

Emmanuel MACRON, le Ministre de l'Économie s'est dit favorable à titre personnel à la rémunération au mérite dans la Fonction Publique en évoquant notamment une différenciation indemnitaire.

L'article 20 du statut général de 1983 prévoit : « *Les indemnités peuvent tenir compte des fonctions et des résultats professionnels des Agents ainsi que de la performance collective des services* ».

S'il s'agit de la mesure de la valeur professionnelle, à laquelle l'**UNSA** Fonction Publique est attachée, il n'y a rien de neuf. S'il s'agit du mérite supposé des Agents, cela peut devenir un sujet de conflit.

Même Emmanuel MACRON le reconnaît : « *la performance ne se mesure pas comme dans l'entreprise* ». En effet, le statut met les Fonctionnaires au service de l'intérêt général ...

Comment mesure-t-on la performance des gardiens de la paix ? Au nombre des procès-verbaux dressés ? S'il s'agit de renouer avec la politique du chiffre voulue par un Gouvernement précédent, l'**UNSA** sera résolument contre.

Comment mesure-t-on la performance dans l'Éducation ? Selon les résultats obtenus par ses élèves ? Cela risque de diminuer encore plus l'attractivité des zones d'éducation prioritaire.

L'**UNSA** Fonction Publique, comme elle s'y est engagée par sa signature du protocole PPCR, est prête à discuter des moyens d'objectiver la mesure de la valeur professionnelle. Elle refusera, en revanche, toute dérive vers un supposé mérite qui prendrait en compte des aspects extérieurs au métier des Agents publics.

Luc FARRÉ,
Secrétaire Général de l'**UNSA-FP**

PPCR : réunion informelle au Ministère de la Fonction Publique

Le 30 octobre 2015, les organisations syndicales signataires (CFDT, FSU et **UNSA**) du protocole « **Parcours Personnel Carrière et Rémunération** » (PPCR) étaient réunies afin d'échanger sur la mise en œuvre de son contenu avec la Ministre de la Fonction Publique.

Les premiers éléments seront inscrits dans la loi de finance 2016 et dans la loi de déontologie, ce qui permettra de favoriser la mobilité entre les versants de la Fonction Publique ou au sein de chacun d'eux, et de préciser les règles de l'avancement.

450 textes devront être modifiés pour permettre aux 5 millions d'Agents des trois versants de la Fonction Publique (Etat, Hospitalière et Territoriale) de bénéficier d'une meilleure rémunération et d'un statut modernisé.

Les textes seront étudiés lors des Conseils Supérieurs de la Fonction Publique et/ou du Conseil Commun.

L'échange prime/points d'indice bien que limité permettra une légère hausse des pensions. Le rendez-vous salarial est confirmé pour **février 2016**.

Pour l'**UNSA** Fonction Publique, l'application du contenu du protocole est positive pour tous les Fonctionnaires même s'il est le fruit d'une longue négociation et de compromis.

C'est l'occasion de rappeler que **la mise en place des nouvelles grilles de rémunération, avec des augmentations pour toutes les catégories (A,B,C)** et la mise en œuvre du **principe d'une carrière sur deux grades pour tous les Agents** (clef de voute de ce protocole) **sont des avancées rendues possibles par la décision des seules organisations syndicales signataires.**



La CDAS * en bref

Pour 2015, la dotation départementale globale était de 14 000 euros pour l'Enseignement Public (et 2 000 euros pour le Privé).

Cette année, il y a eu, à ce jour, quatre réunions : le 10 mars, le 10 avril, le 3 juillet et le 3 novembre 2015.

24 dossiers ont été traités en tout.

La majorité relevait d'une aide exceptionnelle seule (12 dossiers), 3 d'une aide exceptionnelle couplée avec un prêt et 4 d'un prêt seulement.

5 dossiers ont été ajoutés ...

► Aide exceptionnelle :

Moyenne pour les 15 dossiers ayant bénéficié d'une aide exceptionnelle : 806 euros (total 12 100 euros).

► Prêts :

Moyenne pour les 7 prêts attribués : 810 euros (total : 5 670 euros).

A ce jour, la dotation départementale n'a donc pas été « consommée » en totalité (14 000 - 12 100 = 1 900), mais elle devrait l'être lors de la CDAS du 28 novembre.

Si vous avez besoin d'une aide financière, ou si vous connaissez un(e) collègue dont la situation pourrait relever des œuvres sociales de l'Éducation Nationale, CONTACTEZ-NOUS ou contactez l'Assistante Sociale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) au 04.66.31.87.68 !

(*) : Commission Départementale d'Action Sociale



Emotion ... et détermination

Communiqué de presse intersyndical du 14/11/2015

« Après les attentats effroyables commis cette nuit à Paris, les organisations signataires (CGT - CFDT - CFE CGC - CFTC - **UNSA** - Solidaires - FSU) assurent de leur solidarité toutes les personnes et leurs proches qui en ont été victimes.

En frappant indifféremment la population, en ciblant des lieux de culture, de sport ou tout simplement de loisirs et de rencontres amicales, fréquentés par beaucoup de jeunes, les terroristes envoient un message clair : c'est bien toute la société qui est aujourd'hui visée.

C'est pourquoi le mouvement syndical, tout comme il s'était rassemblé après les attentats de janvier dernier, exprime ensemble son émotion mais assure aussi que rien ne saurait remettre en cause sa détermination à lutter contre toute les atteintes à la démocratie, à la paix et aux libertés.

Comme elles l'avaient fait au début de l'année 2015 en décidant de travailler sur toutes les incidences pour le monde du travail, matérialisé par le texte « **Vivre ensemble, Travailler ensemble** », les organisations syndicales se retrouveront très prochainement pour poursuivre leurs échanges sur la situation créée par ces attentats et poursuivre leur engagement pour lutter contre les replis, les stigmatisations, les divisions, contre toutes tentatives de terreur dans lesquelles veulent nous enfermer les terroristes, afin de continuer à faire société ensemble. »

Les mots manquent pour dire notre compassion, notre soutien, notre solidarité face aux victimes des ignobles attentats du 13 novembre.

Les mots manquent pour dire notre colère, notre condamnation, notre révolte contre ceux qui par idéologie meurtrière et fanatisme sèment la haine et la violence.

Mais nous avons les mots qui portent notre combat pour une société humaniste :

Laïcité pour garantir à toutes et tous l'entière liberté de croire ou de ne pas croire et permettre à chacun de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie ;

Liberté de penser et d'expression ferment d'une culture vivante et partagée ;

Égalité femme-homme pour que cesse l'exploitation d'une moitié de l'humanité par l'autre ;

Fraternité afin de construire une société qui s'enrichisse de ses diversités, lutte contre toutes les formes de discriminations, de racismes, de LGBTphobies et défend les droits humains.

**L'Éducation, la Culture, la Recherche sont nos armes,
Nos valeurs nos munitions.**

Plus que jamais, il est urgent et essentiel de les utiliser.

Denis ADAM, Secrétaire National de l'**UNSA Education**, le 14 novembre 2015

